



Déclaration préalable des représentants du Spelc à la CCMI d'Orléans-Tours réunie le 19 octobre à Tours.

*Monsieur l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education nationale d'Indre et Loire,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,*

Les représentants du Spelc élus et désignés pour siéger à la CCMI souhaitent revenir sur plusieurs points :

Accès à la classe exceptionnelle :

Nous continuons à dénoncer la répartition de promotions entre les viviers. Nous constatons le contingent plus important de promotions au vivier 1 par rapport aux éligibles alors que tous les collègues éligibles au vivier 2 ne peuvent pas être promus.
D'autre part, de nombreux collègues ne peuvent pas bénéficier de leur promotion car ils sont partis en retraite au 1^{er} septembre dernier.

Nous mesurons les économies réalisées par l'Etat employeur sur la masse salariale.

Rémunération des délégués auxiliaires :

Depuis le 1^{er} septembre dernier, tous les délégués auxiliaires du 1^{er} degré titulaires au moins d'une licence sont rémunérés sur l'échelle de MA 1^{ère} catégorie comme ceux du 2^d degré. Malgré cette nouvelle disposition, leur salaire reste faible par rapport au travail accompli dans les écoles en particulier quand ils doivent effectuer de longs déplacements depuis leur domicile.

Installation des contractuels alternants :

Nous n'avons aucune information sur le lieu d'exercice de ces collègues. Nous n'avons pas été associés par les responsables de l'Enseignement catholique sur le choix des écoles. Nous restons vigilants afin qu'ils effectuent leur stage dans de bonnes conditions.

Remplacement de courte durée :

Les absences de moins de quatre jours effectifs posent problème en particulier dans les écoles de petite taille. La répartition des élèves s'avère compliquée à gérer. A l'occasion, nous rappelons que ni des ASEM, ni des bénévoles ne peuvent avoir en responsabilité un groupe d'élèves.